

AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM ⁽¹⁾	DÉC ⁽²⁾	ITM ⁽³⁾	ENV ⁽⁴⁾	COM ⁽⁵⁾	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE		
	DATE									DU	AU	
3A/2024/2762/173	01.07.24	Х		Х			OTIS Luxembourg SARL	societé ADROVIC SAFET	25, rue Victor Feyder à Fentange	28.08.24	12.09.24	
1/2024/0152	26.03.24		Х		Х		DUPONT DE NEMOURS	Modification des conditions de l'autorisation 1/2005/0368	2, rue Général Patton à Contern	07.08.24	16.09.24	
3B/2024/0023	18.03.24		Х		Х		ARO SA	Excavation dans la roche et autres	35, rue des Bruyères à Howald	07.08.24	16.09.24	
3A/2024/3210/175	08.08.24	х		х			COMMUNE DE HESPERANGE	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota BT SWE 120	119c, Rue de Bettembourg à Fentange	04.09.24	19.09.24	
3A/2024/3300/173	16.08.24	х		х			TK HOME SOLUTIONS	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de M. Schritz	22, rue de Contern à Itzig	11.09.24	26.09.24	
3A/2024/3358/174	29.08.24	х		х			NET SARL + ULTRA	Exploitation de deux onts élévateur marque Twin Busch	35, rue des Bruyères à Howald	11.09.24	26.09.24	
1/2024/0307	12.07.24	Х		х			ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg SA	Installation radioélectriques fixe	Im Bruch à Fentange	11.09.24	26.09.24	
3/2024/0196	23.07.24		Х		Х		LUXENERGIE SA	Cessation d'activités du stockage de substances et mélanges classés (1/01/0369)	Rue du Couvent à Howald	28.08.24	07.10.24	
3A/2024/2902/166	09.07.24		Х	х			COMMUNE DE HESPERANGE	Modification de l'autorisation 3A/2023/0916	20, rue de Syren à Alzingen	28.08.24	07.10.24	
3/2023/0278/119	26.09.23		Х	Х			M. Marc FEYDER	Stockage de substances et mélanges classés	93, rue de Bettembourg à Fentange	28.08.24	07.10.24	
3A/2024/2859/176	08.07.24		Х	Х			MPG Sarl pour le compte de Mme. THILL		56, Ceinture Um Schlass à Hesperange	28.08.24	07.10.24	
3A/2024/2772/183	01.07.24		Х	х			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation de 5 ponts élévateurs AUTO STENHOH Type MagiX 35 LSMG	5, rue des Joncs à Howald	28.08.24	07.10.24	
				<u> </u>						I		

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la maison communale et, de manière bien

apparente, à l'emplacement où l'établissement est projeté.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des décisions en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours tandis qu'elles ne sont pas affichées à l'emplacement où l'établissement est projeté.

Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 11 septembre 2024 Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

